

**– VIH/sida, hépatite C et injection de drogue en prison –
L'action des gouvernements est insuffisante et trop lente,
conclut un nouveau rapport national**



**CANADIAN | R É S E A U
H I V • A I D S | J U R I D I Q U E
L E G A L | C A N A D I E N
N E T W O R K | V I H • S I D A**

MONTRÉAL – La prévalence du VIH/sida et de l'hépatite C dans les prisons fédérales et provinciales continue sa hausse et nos gouvernements échouent à fournir les ressources et le leadership nécessaires à prévenir leur propagation entre détenus. Dans un nouveau rapport, *La lutte au VIH/sida dans nos prisons: trop peu, trop tard – Un rapport d'étape*, rendu public aujourd'hui, le Réseau juridique canadien VIH/sida conclut qu'en dépit de nombreuses études et de recommandations d'actions urgentes et pragmatiques, répétées depuis près de dix ans, les réactions des gouvernements laissent encore grandement à désirer.

« Dans certains ressorts canadiens, les gouvernements et autorités correctionnelles ont carrément échoué à s'ouvrir les yeux sur la réalité du VIH/sida, de l'hépatite C et de l'injection de drogue en prison, observe Ralf Jürgens, directeur général du Réseau juridique canadien VIH/sida. Il y a eu d'importants progrès, en cinq ans, mais nos systèmes carcéraux ne remplissent pas encore leurs responsabilités morale et légale de prévenir la propagation d'infections entre détenus et de soigner ceux qui en sont déjà atteints. »

Le rapport du Réseau juridique note que la prévalence du VIH et du virus de l'hépatite C (VHC) continue de croître. « Dans les prisons fédérales, le nombre de cas connus de VIH a augmenté de 35% en quatre ans. Des études ont révélé que les détenus sont entre 6 et 70 fois plus susceptibles d'être atteints du VIH que la moyenne canadienne, ajoute Jürgens. Les taux de VHC sont encore plus alarmants : entre 20% et 80% des détenus ont le VHC (contre environ 0,8% dans la population générale). » Le rapport révèle aussi que, malgré cette crise, le gouvernement du Canada et ceux des provinces et territoires échouent à faire preuve du leadership et de la vision que nécessite une réaction complète et progressive aux questions liées au VIH/sida, à l'hépatite C et à l'injection de drogue en prison. Le Réseau juridique signale aussi un manque de coordination et d'harmonisation des programmes en la matière et des services et pratiques concrètes des prisons du pays. « En conséquence, la norme des soins fournis aux détenus varie grandement d'un endroit à l'autre, au Canada, voire d'une prison à l'autre dans une même province » observe Rick Lines, chercheur et auteur du rapport.

Quelques autres conclusions du rapport – Sauf quelques exceptions, l'éducation aux détenus sur la prévention du VIH et de l'hépatite C est généralement médiocre. La formation spécifique du personnel de santé de nombreuses prisons provinciales, en matière de soins pour le VIH, est faible ou inexistante. Dans la plupart des ressorts, les détenus séropositifs qui ont besoin de médicaments anti-VIH se heurtent encore à d'importants obstacles. Et peu de programmes et services en matière de VIH sont conçus expressément pour les femmes incarcérées et les détenus autochtones.

Constat encore plus troublant, 20 ans après l'avènement du VIH en Amérique du Nord, les détenus canadiens n'ont pas encore accès à tous les moyens préventifs élémentaires qui sont offerts dans la communauté. « D'après les recommandations de nombreux experts canadiens ainsi que de l'Organisation mondiale de la santé et des Nations Unies, les détenus doivent avoir un accès facile à des condoms, à de l'eau de Javel, au traitement d'entretien à la méthadone ainsi qu'à du matériel d'injection

stérile. Mais l'accessibilité de ces outils de base pour prévenir le VIH et l'hépatite C est encore restreinte, dans nos prisons », déplore Jürgens. Dans un « palmarès de la réduction des méfaits » établi selon la disponibilité et l'accessibilité de ces instruments, seulement trois des 14 systèmes de prisons du Canada obtiennent une note de passage, d'après le rapport. Le système de détention de la Colombie-Britannique se classe premier, avec 22 points (sur un total possible de 30) et une cote B; suivi du système correctionnel fédéral (21 points : B-) et de Terre-Neuve et Labrador (D). Tous les autres ressorts provinciaux ont reçu une note d'échec : Québec (14 points : F), Saskatchewan (10 points), Yukon et Ontario (8), T.N.-O. (7), Manitoba et Nouveau-Brunswick (6), Nouvelle-Écosse (5), Alberta (3), Î.P.-É. et Nunavut (0).

« Vu la réalité de l'injection de drogue dans plusieurs prisons, il est particulièrement préoccupant qu'aucun système correctionnel, au Canada, n'ait encore mis à l'essai un programme d'échange de seringues, déplore Rick Lines. Des centaines de programmes d'échange de seringues fonctionnent, dans nos communautés. De plus en plus de pays d'Europe occidentale et de l'Est distribuent à présent des seringues stériles en prison, vu la réussite et les bienfaits observés depuis plusieurs années. Des études scientifiques sur ces programmes en prison ont en effet montré qu'ils réduisent la propagation d'infections, sans entraîner d'augmentation de l'usage de drogue ni poser de risque à la sécurité du personnel carcéral. Ils reçoivent d'ailleurs l'appui des détenus, des employés correctionnels et des administrations des prisons. Le Canada doit aller de l'avant avec pragmatisme, sans plus de délai. »

Jürgens conclut : « Malgré certains progrès, on fait encore trop peu pour lutter contre le VIH et l'hépatite C dans les prisons, au Canada – et trop lentement. La peine des détenus est la perte de liberté – nul ne doit être condamné du même coup à contracter des infections graves, voire incurables. Nous exhortons le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux/territoriaux à rehausser sans délai leur engagement, leur leadership et leur action; à faire ce que l'on sait nécessaire contre la propagation du VIH et du VHC en prison; et à fournir des soins adéquats aux détenus déjà atteints. Même derrière les barreaux, les détenus font partie de nos communautés, où la plupart retournent un jour. Ils ont droit à autant de soins et de protection sanitaire que tout autre citoyen – tant du point de vue légal que moral. »

Le rapport est basé sur une enquête auprès des autorités correctionnelles et sanitaires fédérales et des provinces/territoires, faite en 2001-2002. On y interrogeait chaque ressort sur les actions entreprises comme suite aux recommandations élaborées à l'origine par le Comité d'experts sur le sida et les prisons, du Service correctionnel du Canada, qu'avait actualisées le Réseau juridique en 1996, dans *VIH/sida et prisons : rapport final*, un volumineux rapport assorti de 88 recommandations d'action.

– 30 –

Contact médias : Jean Dussault, (514) 708-0128

La lutte au VIH/sida dans nos prisons : trop peu, trop tard – Un rapport d'étape, de même qu'un feuillet d'information de 2 pages qui l'accompagne, et le rapport de 1996 (*VIH/sida et prisons : rapport final*) sont **tous accessibles à www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/prisons.htm**.

Le Réseau juridique canadien VIH/sida est un organisme national impliqué dans l'éducation, l'analyse juridique et éthique ainsi que le développement des politiques. Il compte plus de 250 membres organisationnels et individuels, au pays. En 1996, il a publié *VIH/sida et prisons : rapport final* qui formulait 88 recommandations pour mieux prévenir la transmission du VIH et répondre avec efficacité à l'injection de drogue en prison. Le rapport d'aujourd'hui évalue le progrès effectué, le cas échéant, dans l'application de ces recommandations par chacun des systèmes de prisons du Canada et de ses provinces et territoires. Le Réseau juridique est un ONG doté du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. Son travail a été salué sur la scène nationale et internationale; ses activités sont citées dans la collection « Meilleures pratiques » du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Pour information sur ses activités et téléchargement de ses publications : www.aidslaw.ca.